

MSU : Lettre info Octobre 2019

Chers Maitres de stage des Universités,

Nous souhaitons lors de cette rentrée universitaire faire un point sur votre situation de MSU concernant :

- **La réforme du DES, le tutorat, le portfolio**
- **Les stages : stage niveau 1, stages ambulatoires santé de la femme et de l'enfant, SASPAS**
- **Des informations diverses et les dates importantes :**

La réforme du DES de médecine générale : un changement pour le tutorat du portfolio !

La 3^{ème} promotion d'internes de médecine générale du nouveau DES de 2017 démarre en novembre 2019 avec toujours un accompagnement par le tutorat tout au long de leur parcours. MSU pour les stages de 1^{er} niveau, vous avez été sollicités pour être tuteur à tour de rôle dans votre binôme/trinôme de stage. Vous allez continuer à suivre votre interne en 2^{ème} et 3^{ème} année pour les promotions précédentes 2017 et 2018.

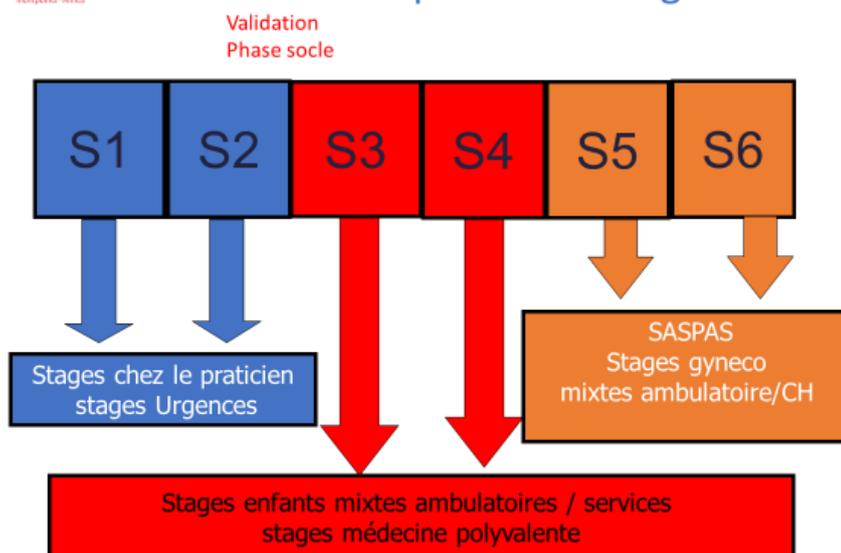
Ce qui change : les internes de 1^{ère} année (promotion 2019) qui arrivent en novembre vont désormais être tuteurés par les **MSU agréés SASPAS** : en effet, le fait d'encadrer des internes en autonomie supervisée vous laisse un temps qui doit être en partie transféré en redevance pédagogique. Votre expérience est également compatible avec cette fonction de tuteur. Les MSU d'un binôme ou trinôme SASPAS décideront lequel sera tuteur pour un interne de 1^{ère} année et le semestre suivant, les rôles changeront. A terme vous serez tuteur d'1 interne chaque année si vous êtes en binôme (3 au maximum donc en même temps) et d'1 interne tous les 18 mois si vous êtes en trinôme. Les internes de 1^{ère} année ont des ateliers sur le portfolio afin de les familiariser. Les membres du DUMG sont à votre disposition pour tout besoin d'aide dans cette tâche. Nous vous invitons dans les réunions de vos UPP ou lors des journées de re certification à Montpellier afin de vous former à ce portfolio et aux RSCA. Le lien vers la page du guide est ici : <https://dmg-montpellier-nimes.edu.umontpellier.fr/enseignant/maitre-de-stage-des-universites-msu/>

En tant que tuteur, votre rôle est fondamental même si la mise en route est complexe, les RSCA et certains items parfois difficiles à remplir. Un ouvrage sur le RSCA très utile est publiée par le CNGE (lien ici : https://www.cnge.fr/les_production_scientifiques/RSCA/ .Et une vidéo intéressante ici : <https://amupod.univ-amu.fr/video/1669-le-rsca-en-video/>

Les stages :



La maquette des stages



La réforme de 2017 impose 4 lieux de stage en ambulatoire, avec 2 stages qui commencent cette année pour les internes de 3^{ème} année ou S5 et S6 sur le schéma). La gestion de ces stages pour 3 promotions (environ 400 internes) et plus de 500 MSU rend la tâche extrêmement complexe. Nous vous demandons de l'indulgence dans la préparation des listes de stage et de communiquer toute information utile à votre responsable d'UPP ou au secrétariat. Nous allons prochainement vous demander d'utiliser une fiche de renseignement précise afin de collecter vos choix d'accueil et les données administratives utiles. Merci d'y répondre avec le plus de précision

Les internes de 1^{ère} année (S1 et S2) représentent un effectif de 126. La moitié de la promotion arrive dans vos cabinets en novembre, l'autre moitié va aux urgences. Les stages ont été choisis et vous avez été informés des affectations. Certains lieux ont été revus selon les choix de l'ARS. Nous avons réussi à ce que la plupart d'entre vous aient un interne. Si vous n'avez pas été choisis, vous serez prioritaires dans votre UPP pour le semestre suivant.

Nous rappelons que nous recrutons des MSU pour les **stages santé de la femme ou santé de l'enfant** (se partagent entre un médecin généraliste ayant un exercice renforcé dans ces spécialités, et/ou un spécialiste libéral et/ou hôpital). Vous n'avez pas obligation de ne faire que cette activité mais un exercice de médecine générale avec une orientation significative.

Le **SASPAS** (stage ambulatoire en soins premiers en autonomie supervisée) devient obligatoire en 3^{ème} année, soit à partir de novembre 2019. Les internes ont ce stage sur une liste et selon leur classement comme pour tous les autres stages. Vous ne devez plus vous engager auprès d'un interne qui vous contacterait directement pour ce stage.

Rapprochez-vous de vos responsables d'UPP si vous souhaitez vous engager dans ces options. Enfin merci de répondre présent pour l'accueil des **externes** pour leur stage de découverte de 1 mois.

Points divers :

Concernant les modalités de versement des honoraires de stage, à la chaque fin de semestre, nous vous demandons désormais si la répartition des honoraires se fait de façon équilibrée au sein de votre binôme/trinôme (dans ce cas aucune démarche) ou de façon différente (dans ce cas contacter le responsable UPP pour signaler la répartition). Le service comptable réglera indépendamment chacun. Certains ont pu toucher la totalité des honoraires (3600 euros à répartir entre vous) et il est demandé d'effectuer dans ce cas une réversion avec une simple attestation pour votre comptable.

Le versement sous forme de salaire pour ceux qui ne s'y sont pas opposé entrera normalement en vigueur à compter du semestre prochain.

Concernant l'organisation pratique de chaque stage, nous rappelons que les congés doivent être déclarés à l'université sur le modèle disponible sur le site du DUMG.

<https://dmg-montpellier-nimes.edu.umontpellier.fr/etudiant/organisation-du-3eme-cycle/stages-ambulatoires/>

Nous rappelons aussi que vous devez définir avec votre interne les modalités de sa présence en stage selon les données règlementaires : en moyenne 8 demi-journées au cabinet (3h30 par demi-journée environ) et 2 demi-journées pour la formation personnelle (cours, DU, thèse...).

Nous vous invitons enfin à consulter le manifeste pour la médecine générale du CMG qui porte les valeurs de la discipline : <https://lecmg.fr/wp-content/uploads/2019/07/Manifeste-pour-un-syste%CC%80me-de-sante-organise-2019.pdf>

A vos agendas

27-29 novembre 2019 : congrès du CNGE à Nantes

Mardi 3 décembre 2019 en soirée : réunion dans chaque UPP (susceptible de changements, votre responsable local vous informera)

16 avril 2020 : Journée de formation pour tous les MSU, formation initiale pour les nouveaux candidats, Formation niveau 2, MSU agréés en stage mère/enfant et formation spécifique pour les MSU agréés SASPAS. Inscription au secrétariat serge.grau@umontpellier.fr

2 juin 2020 : soirée de rencontre en UPP (date à confirmer localement)

24 septembre 2020 : Formation à la direction de thèse (Montpellier)

Vous pouvez consulter le site du DUMG à l'adresse suivante :

<https://dmg-montpellier-nimes.edu.umontpellier.fr/>

Toutes les informations utiles sur l'onglet « enseignant » « MSU »

Le calendrier des enseignements et bien d'autres choses utiles

Organisation des différentes UPP (Unités pédagogiques de proximité)

